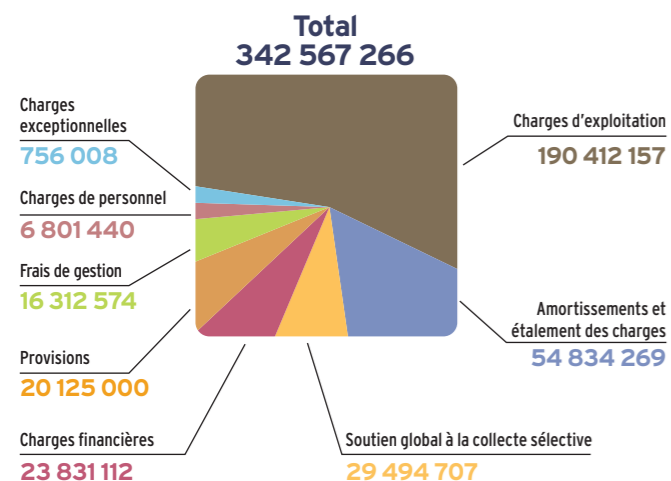
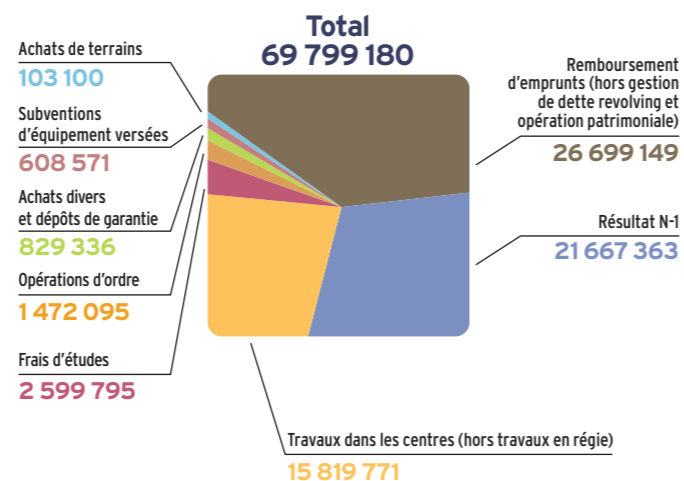


BUDGET 2012 DU SYCTOM : 412,4 M€

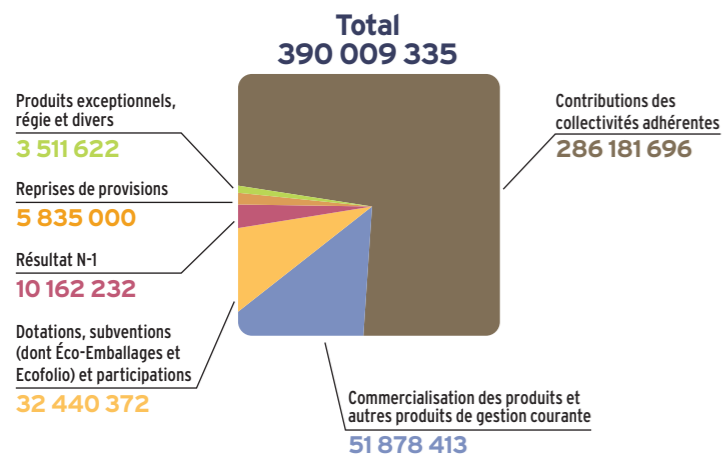
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT En euros



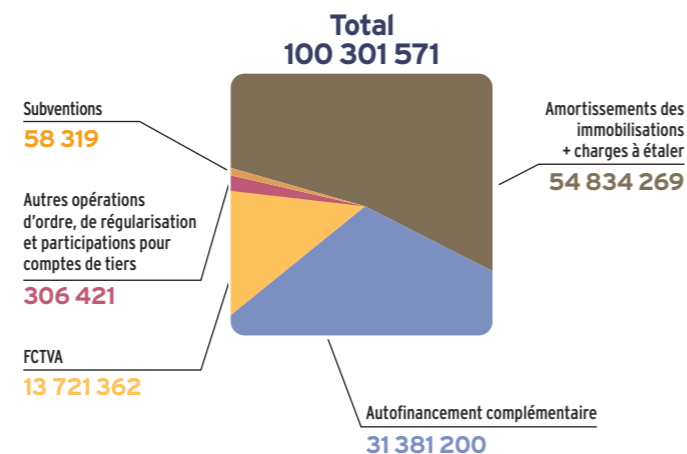
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT En euros



RECETTES DE FONCTIONNEMENT En euros



RECETTES D'INVESTISSEMENT En euros



Pour une ville durable

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, remplit une mission de service public d'écologie urbaine. Il traite et valorise les déchets ménagers de la moitié des Franciliens, soit près de 10% de la population nationale. Par ses engagements, sa mobilisation et l'exercice de son activité, il contribue à promouvoir le développement durable et à atteindre les objectifs fixés par les politiques nationale et régionale dans le domaine de la gestion des déchets, au premier rang desquels la prévention. Attaché au principe de solidarité territoriale, il a une vision globale des enjeux d'aménagement de la métropole parisienne. Privilégiant la concertation, il est en prise directe avec les attentes de la société quant à la construction d'une métropole durable et solidaire.

Les installations du Syctom

Soucieux d'exercer pleinement la responsabilité dont il a la charge, le Syctom possède ses propres installations industrielles qu'il entretient, modernise et développe. Il investit pour traiter sur son territoire les déchets ménagers qui y sont produits, conformément au principe de proximité. Le Syctom compte 12 unités de traitement réparties dans 7 communes: 6 centres de tri de collectes sélectives, 2 déchèteries, 1 centre de transfert des ordures ménagères résiduelles et 3 unités d'incinération avec valorisation énergétique. En 2012, il a également mobilisé 22 unités privées. Sont en projet: 1 unité de méthanisation à Romainville et 1 plate-forme fluviale à Bobigny, 1 centre de valorisation organique et énergétique en remplacement de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII, 1 centre de valorisation des boues issues de l'épuration des eaux usées et des biodéchets au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois et 2 centres de tri de collectes sélectives à Paris.



Bilan de l'activité

ÉDITORIAL

« PASSER DU TOUT JETABLE AU PLUS DURABLE. »



François DAGNAUD, Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Le Syctom fait de la prévention le cœur de son action avec des moyens sans précédent. Notre plan de prévention 2010-2014 a amplifié les efforts engagés depuis 2004. Ainsi en 2013, notre investissement en faveur de la réduction des déchets, incluant la contribution au budget de l'Ademe via la TGAP, s'élèvera à 10,5 millions d'euros. La tendance à la baisse, durable et régulière, de la production des déchets ménagers sur le territoire témoigne de notre priorité, même si le contexte économique et social influe sur le niveau de consommation.

Notre action s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle gouvernance métropolitaine, menée avec nos collectivités adhérentes. Un programme d'amélioration de la collecte et du traitement des déchets ménagers (PACT) a été mis en place dans le but de simplifier les organisations, de rapprocher les compétences, d'harmoniser les pratiques et de mutualiser les opérations et les moyens afin de rationaliser le service public de gestion des déchets ménagers à l'échelle métropolitaine et d'atteindre les objectifs de prévention et de recyclage fixés par les pouvoirs publics. Des conventions ont été signées à cet effet avec le SIGIDURS (Sarcelles) et le SIEVD (Rungis) qui renforcent la solidarité métropolitaine. Par ailleurs, l'ouverture du centre de tri à Paris XV et le projet de centre de tri à Paris XVII participent au rééquilibrage territorial entre la Capitale et sa banlieue.

Avec pour objectif de mieux respecter l'environnement, dans le respect de la hiérarchie européenne des modes de traitement, le Syctom s'est résolument engagé en faveur de la valorisation organique des déchets ménagers. Au-delà de ses projets de centres de méthanisation, il soutient le développement du compostage domestique des biodéchets sur son territoire, en particulier à travers l'opération « 50 000 » composteurs.

Cependant, dans un contexte réglementaire en constante évolution et dont la lisibilité fait défaut, les contraintes se multiplient: les pénalités sur les modes de traitement les moins vertueux liées aux objectifs européens et nationaux de réduction de l'enfouissement et de l'incinération pèsent sur nos choix d'investissement, sans que d'autres solutions ne soient préconisées par les pouvoirs publics. Il est temps de sortir du « ni-ni », qui finit par rejeter en bloc tout mode de traitement en matière de gestion des déchets.

À cet égard, je remercie les élus du Syctom pour la solidarité dont ils ont fait preuve dans des moments difficiles et nos équipes, pour leur implication responsable dans nos projets.

2,34 millions de tonnes de déchets traités par le Syctom soit **407 kg/an/hab** de déchets ménagers

- 6,2% de déchets traités par le Syctom depuis 2008*

* Année de référence du Grenelle de l'environnement - Les déchets concernés sont les OM, les CS et le verre.

70% Taux de recyclage des matériaux issus des collectes sélectives

29,5 M€ de soutien à la collecte sélective des emballages et des papiers versé aux collectivités adhérentes

- 38% de déchets enfouis en ISDND

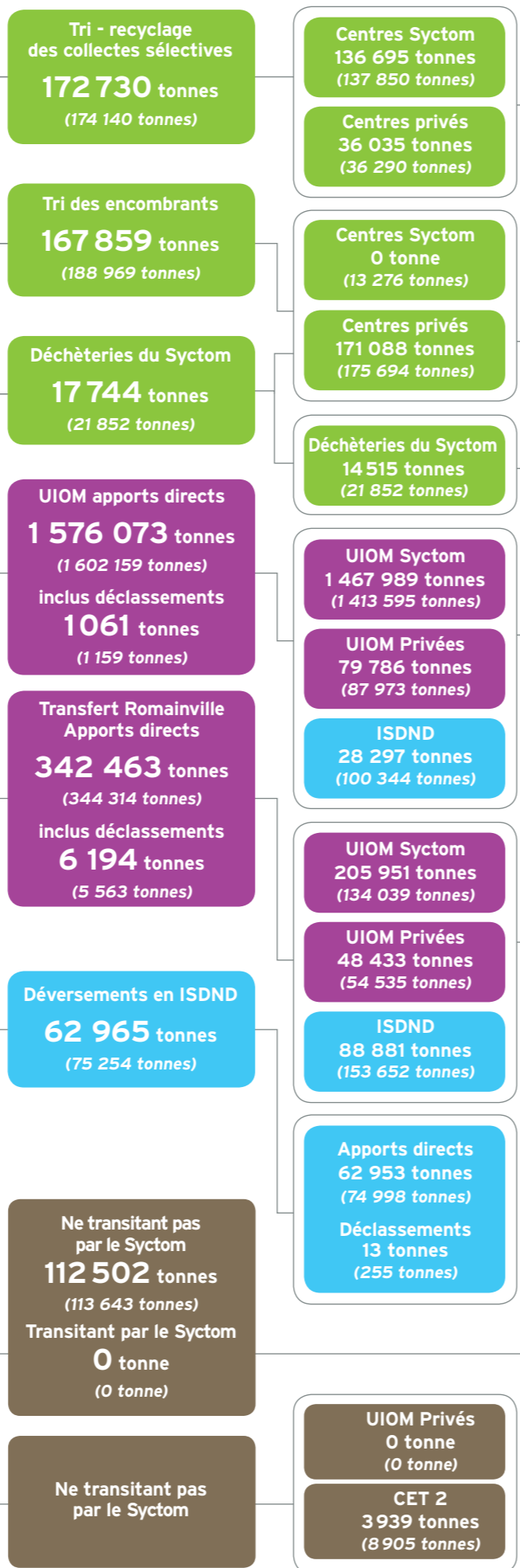
SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2012

Les chiffres entre parenthèses correspondent aux données 2011. Les données 2012 ont été arrêtées au 30 avril 2013.

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du Sycotm
2 456 275 tonnes
 (2 529 235 tonnes)

Déchets traités par le Sycotm
2 339 834 tonnes
 (2 406 687 tonnes)

dont tonnages OM
1 981 501 tonnes
 (2 021 726 tonnes)



Recyclage (inclus stock aval) **120 248 tonnes**
 (120 921 tonnes)

Variable de stock amont **3 023 tonnes**
 (0 tonne)

Refus incinéré **43 339 tonnes**
 (41 868 tonnes)

Refus mis en ISDND **6 120 tonnes**
 (11 352 tonnes)

Valorisation **85 174 tonnes**
 (89 310 tonnes)

Refus mis en ISDND **85 913 tonnes**
 (99 659 tonnes)

Valorisation **8 949 tonnes**
 (11 658 tonnes)

Refus incinéré **922 tonnes**
 (939 tonnes)

Refus mis en ISDND **4 643 tonnes**
 (9 255 tonnes)

Mâchefers évacués **339 939 tonnes**
 (327 550 tonnes)

Ferreux vendus **36 423 tonnes**
 (34 012 tonnes)

Non-ferreux vendus **2 980 tonnes**
 (2 667 tonnes)

REFIOM **47 779 tonnes**
 (42 228 tonnes)

Électricité vendue **176 314 MWh**
 (187 396 MWh)

Vapeur autre **46 126 MWh**
 (26 028 MWh)

Vapeur vendue (CPCU) **2 632 900 MWh**
 (2 417 124 MWh)

Recyclage **112 502 tonnes**
 (113 643 tonnes)

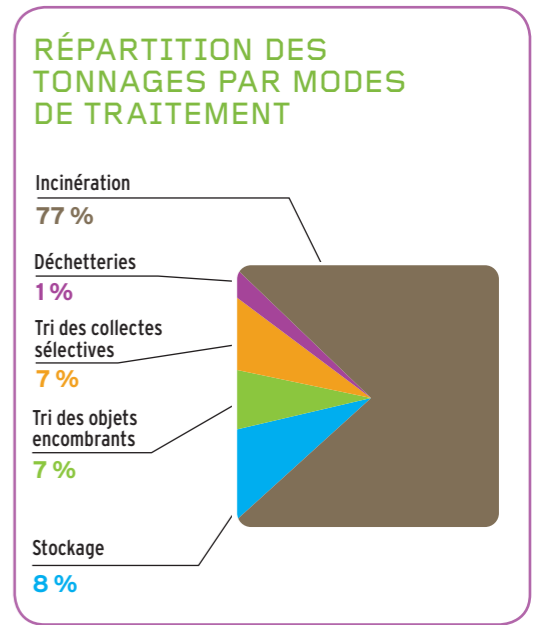
Total valorisation matière
706 215 tonnes
 (691 679 tonnes)
 soit 29%* des déchets

dont mâchefers, ferreux et non-ferreux
339 939 tonnes
 (356 147 tonnes)

Total valorisation énergétique
 Ordures ménagères + déclassé + refus de tri
1 846 421 tonnes
 (1 732 948 tonnes)
 soit 60%* des déchets

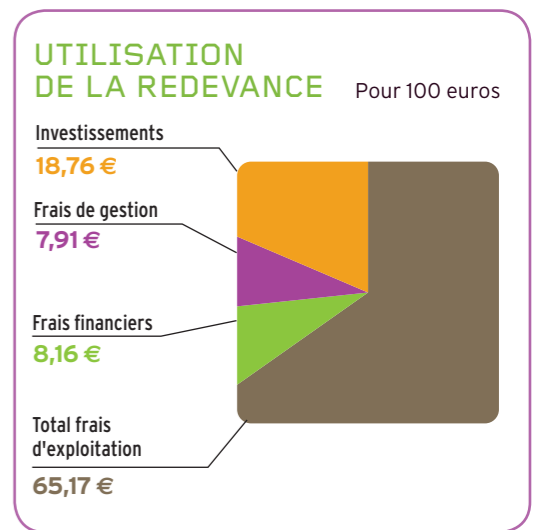
Total enfouissement Sycotm en ISDND
 Ordures ménagères + déclassé
180 144 tonnes
 (329 249 tonnes)

Ordures ménagères + déclassé + refus de tri
276 821 tonnes
 (449 515 tonnes)
 soit 11%* des déchets



COÛT DU TRAITEMENT À LA TONNE

Tri des collectes sélectives	234,52 €
Objets encombrants	104,10 €
Incinération avec valorisation énergétique	81,10 €
Enfouissement (transport compris)	98 €



* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.